



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFET DU BAS-RHIN

Préfecture  
Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Bureau de l'environnement et de l'utilité publique

ARRÊTÉ du 20 JAN. 2020

prescrivant la prolongation du délai d'instruction de la demande d'enregistrement  
présentée par la société Méthaniseur des deux Vallées SAS  
sur le site de SCHERWILLER

Le Préfet de la Région Grand Est  
Préfet de la zone de défense et de sécurité Est  
Préfet du Bas-Rhin

- VU le titre I<sup>er</sup> du Livre V du code de l'environnement et notamment les articles R 512-46-1 et suivants, en particulier l'article R 512-46-18 ;
- VU la date de la réception du dossier complet et régulier du 10 septembre 2019 de la société Méthaniseur des deux Vallées SAS pour l'exploitation d'une installation de méthanisation à Scherwiller ;
- VU l'arrêté du 15 octobre 2019 prescrivant l'ouverture d'une consultation du public du 20 novembre 2019 au 18 décembre 2019 inclus relative à la demande visée ci-dessus ;

CONSIDÉRANT qu'en raison des dates retenues pour la consultation du public, la demande d'enregistrement de la Société Méthaniseur des deux Vallées SAS ne pourra pas être instruite dans un délai de cinq mois à compter de la réception du dossier complet et régulier ;

CONSIDÉRANT qu'il convient donc de prolonger de deux mois le délai d'instruction dans les conditions prévues à l'article R 512-46-18 du code de l'environnement ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la préfecture du Bas-Rhin ;

ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup>

Le délai d'instruction de la demande d'enregistrement présenté par la société Méthaniseur des deux Vallées SAS pour l'exploitation d'une installation de méthanisation à Scherwiller est prolongé de deux mois, soit jusqu'au 10 avril 2020.

Article 2

Le Secrétaire Général de la préfecture du Bas-Rhin est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à la société Méthaniseur des deux Vallées.

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation  
La Secrétaire Générale Adjointe

Nadia IDJIRI